

CERTIFICATION DES STRUCTURES SPORTIVES ET CONNEXES POUR UNE

- EPREUVE REGIONALE
- EPREUVE DEPARTEMENTALE

CLUB:	COMITE:
Nom du Président :	
Adresse du club :	
Téléphone :	
E-mail :	
Lieu d'implantation de la piste :	

N° D'ENREGISTREMENT F.F.C.
(sous forme : AA/MM/JJ/N° R ou E...)

							CR
--	--	--	--	--	--	--	-----------------

C : Certification R : Régionale

							CD
--	--	--	--	--	--	--	-----------------

C : Certification D : Départementale

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National – 1 rue Laurent Fignon – CS 40100 – 78069 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Reconnue d'utilité publique (Décret du 24 décembre 1919)

Comité Régional

Adresse :

Comité Départemental

Adresse :

1 – CERTIFICATION : CONFORMITE DES STRUCTURES

La procédure de certification, qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité des structures sportives et connexes pour la réalisation d'une épreuve régionale ou départementale est une démarche préalable incontournable.

Le présent document est destiné à CERTIFIER la conformité des structures sportives et connexes pouvant recevoir des épreuves régionales ou départementales.

Les différents critères énoncés ci-après résultent des impositions et recommandations contenues dans le règlement F.F.C. et dans le cahier des charges des épreuves régionales ou départementales.

Ces critères sont regroupés en deux catégories :

- Les structures sportives
- Les structures connexes

La conformité des structures est réhabilitaire pour la poursuite de la candidature.

En signant le procès-verbal de visite, les représentants du club, de la municipalité, du comité régional ou départemental s'engagent à ce que tous les critères obligatoires soient respectés et non modifiés jusqu'à la fin de l'épreuve.

Lors de l'épreuve, un organisateur qui ne respecterait pas son engagement relatif aux critères obligatoires mais non vérifiables, concernant la conformité des structures, lors de la première et deuxième visite ne pourrait pas être candidat à une autre organisation départementale, régionale ou nationale pendant deux ans.

La validité de la certification pour une épreuve régionale ou départementale s'éteint dès la fin de l'épreuve concernée c'est-à-dire après validation des résultats par le président de jury.

Une nouvelle procédure de certification devra être engagée pour chaque épreuve.

Les frais du représentant de la commission régionale ou départementale sont à la charge du Comité Régional voire du Comité départemental ou du Club demandeur selon les règles de la FFC en vigueur à la date de la certification ou les dispositions retenues par les comités respectifs.

Le dossier de certification comprend a minima :

- ✓ le présent compte rendu de visite signé,
- ✓ le rapport photographique des structures fixes et mobiles si possible,
- ✓ les différents plans (implantation générale, drainage, arrosage...)

A – STRUCTURES SPORTIVES

A.1 - PARC PILOTE

A.1.1 - Obligatoire.

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Parc pilotes clôturé	R et D			
Panneaux d'affichage en nombre suffisant				
Sanitaires, W.C.				

A.1.2 - Souhaitable

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Structures couvertes	R et D			
Point d'eau				

A.2 - PREGRILLE

A.2.1 - Obligatoire.

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
10 couloirs (pouvant accueillir 8 pilotes)	R et D			
1 couloir pour les pilotes retardataires				
Numérotation à l'entrée des couloirs				
Sonorisation				

A.2.2 - Souhaitable.

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Structure couverte	R et D			

A.3 - BUTTE DE DEPART

A.3.1 - Obligatoire.

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Accès aisé	R et D			
Plate forme horizontale pour le starter pouvant voir l'ensemble de la piste				
2 mâts pour banderole de départ	R			
Système d'affichage des numéros de séries				
Numérotation de 1 à 8 des places de chaque côté de la grille				
Sonorisation pour le starter				

A.3.2 - Souhaitable

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
2 lignes au sol distantes de 2 m pour les séries en attente	R et D			
Balustrade continue ni angle pointu ni aspérité le long des bords latéraux de la butte				
Starter pouvant voir l'ensemble de la piste				
2 mâts pour banderole de départ	D			
Système d'affichage des numéros de séries				
Numérotation de 1 à 8 des places de chaque côté de la grille				
Sonorisation pour le starter				

A.4 - PISTE

A.4.1 - Obligatoire

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Tracé au sol matérialisant les limites de la piste	R et D			
Système d'arrosage de la piste				
Emplacements pour les secouristes en communication directe avec le réseau routier et permettant le parking d'une ambulance de service (non visible du public)				
Clôture de toute la piste à 2 m au moins de celle-ci				
Sonorisation de puissance professionnelle uniformément répartie				
Drainage de la piste (Praticable de tout temps)	R			

A.4.2 - Souhaitable

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Revêtement de couleur foncée	R et D			
Podium surélevé et couvert pour le speaker				
Emplacement stable pour les commissaires				
Accessibilité aisée à tous les endroits de la piste				
Drainage de la piste (Praticable de tout temps)	D			

A.5 – LIGNE ET ZONE D'ARRIVEE

A.5.1 - Obligatoire

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Ligne d'arrivée tracée au sol de 4 cm de large peinte en noir au milieu d'une bande blanche de 24cm	R			
Poteaux pour banderole au moins à 1 m derrière la ligne et décalés pour l'implantation de la vidéo				
Deux signalisations indiquant l'ordre d'arrivée prévue et une zone d'attente pour les litiges				
Zone d'arrivée clôturée	R et D			
Communication directe avec le secrétariat				
Ligne d'arrivée tracée au sol	D			
Une signalisation indiquant l'ordre d'arrivée				

A.5.2 - Souhaitable

	Régionale et/ou Départementale	Existant	Le jour de la course	NON
Emplacement vidéo avec point électrique (Photo finish)	R et D			
Emplacement vidéo dans l'axe de la ligne (caméra de profil)				
Emplacement vidéo en arrière de la ligne (caméra de face)				
Structure couverte de la zone d'arrivée				
Ligne d'arrivée tracée au sol de 4 cm de large peinte en noir au milieu d'une bande blanche de 24cm	D			
Poteaux pour banderole au moins à 1 m derrière la ligne et décalés pour l'implantation de la vidéo				
Deux signalisations indiquant l'ordre d'arrivée prévue et une zone d'attente pour les litiges				
Emplacement pour les responsables des clubs	R			

B – STRUCTURES CONNEXES

B.1 - Obligatoire

	Régionale et/ou Départementale	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course de 15 m ²	R			
Panneaux d'informations officielles et feuilles de séries	R et D			
Podium pour la remise des récompenses				
Poste de secours fermé et isolé du public				
Sanitaires, W.C. pour les officiels				
Secrétariat de traitement de course	D			

B.2 – Souhaitable

	Régionale et/ou Départementale	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course vitré en totalité sur le grand coté face à l'arrivée	R			
Ligne téléphonique				
Emplacement pour les teams à proximité de la piste				
Secrétariat de traitement de course de 15 m ² de type bungalow	D			
Local pour reprographie et rangement matériel	R et D			
Local pour les officiels				
Local de confirmation des inscriptions des pilotes				

Fait à : le :

Signatures des représentants	
Président du Club	Représentant FFC CR et/ou BMX